La CWaPE, Commission wallonne pour l'Energie (www.cwape.be), dont les bureaux sont situés à Namur (Belgrade), est l'organe de régulation pour les marchés de l'électricité et du gaz en Région wallonne.

En vue de renforcer son équipe, la CWaPE recrute un conseiller tarifaire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée pour la Direction socio-économique et tarifaire.

Conseiller tarifaire (m/f/x)

Quelles seront vos responsabilités ?

La fonction proposée est un poste de conseiller tarifaire au sein de la direction socio-économique et tarifaire de la CWaPE.

En tant que conseiller tarifaire, vous serez notamment amené à accomplir les tâches suivantes :

- Vous participerez à l'élaboration et à la mise en place de méthodologies de régulation tarifaire applicables aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité actifs en Région wallonne.

- Vous serez chargé de contrôler et d'approuver, pour chaque année de la période régulatoire, l'enveloppe budgétaire/le revenu autorisé (*ex ante*) des gestionnaires de réseau de distribution dont vous aurez la responsabilité.

- Vous serez également chargé de l'approbation et du contrôle des tarifs périodiques de distribution de gaz et d'électricité des gestionnaires de réseau de distribution dont vous aurez la responsabilité.

- Vous participerez à l'analyse et à l'approbation des tarifs non périodiques de distribution des gestionnaires de réseau de distribution actifs en Région wallonne.

- Vous participerez à l'analyse et à l'approbation des tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport (secteur électricité) de chaque gestionnaire de réseau de distribution actifs en Région wallonne.

- Vous serez chargé de contrôler et d'approuver, pour chaque année de la période régulatoire, le solde régulatoire des gestionnaires de réseau de distribution dont vous aurez la responsabilité, sur la base des rapports tarifaires annuels (*ex post*) et de décider de leur affectation des revenus autorisés. Vous contrôlerez également les propositions de tarifs périodiques adaptés.

- En collaboration avec les autres directions, vous serez notamment chargé :

    - De participer à l'analyse de dossier de cession ou de transfert d'activité entre gestionnaires de réseau de distribution ;

    - De participer à l'analyse des plans annuels de d'adaptation et d'investissement d'électricité et de gaz des gestionnaires de réseau de distribution dont vous aurez la responsabilité ;

- De participer à l'analyse de dossiers de plaintes et des litiges à caractère tarifaire en appui au service juridique et au service régional de médiation pour l'énergie ;

- De contribuer à la mission de conseil aux autorités y compris la remise des différents avis de la CWaPE sur les différents projets de décret et d'arrêtés en lien avec la compétence tarifaire.

- Vous participerez à la rédaction de la partie tarifaire du rapport annuel général de la CWaPE.

- Vous pourrez également être amené à fournir les contenus nécessaires à des présentations publiques ou à la rédaction de réponses à des questions parlementaires.

Votre employeur : la Commission wallonne pour l'Energie

Le décret du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, a confié de la compétence relative au contrôle des prix de la distribution publique du gaz et de l'électricité à la Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE). Ainsi, la CWaPE a pour mission de contrôler et d'approuver, pour chaque année de la période régulatoire en ex-ante, l'enveloppe budgétaire/le revenu autorisé, les tarifs de distribution périodiques et non périodiques de chaque gestionnaire de réseau de distribution en électricité et en gaz, ainsi que la validation des tarifs de refacturation des coûts d'utilisation du réseau de transport (secteur électricité) de chaque gestionnaire de réseau de distribution actifs en Région wallonne. En ex-post, la CWaPE assure le contrôle et l'approbation des soldes régulatoires de ces mêmes gestionnaires de réseau de distribution sur la base des rapports tarifaires annuels et décide de leur affectation.

Par ailleurs, le décret du Parlement wallon du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité (ci- après, le « décret tarifaire ») a confié à la CWaPE la tâche d'adopter une méthodologie tarifaire et ce, après consultation publique et concertation avec les gestionnaires de réseau de distribution ainsi que les acteurs du marché concernés. Les dispositions du décret tarifaire chargent également la CWaPE d'approuver les propositions tarifaires des gestionnaires de réseau de distribution devant être établies dans le respect de ladite méthodologie tarifaire.

Votre profil

Vous êtes en possession d'un **diplôme universitaire de niveau Master** en Sciences économiques, Ingénieur de gestion ou équivalent, et avez acquis **une expérience professionnelle de minimum 5 ans** dans l'analyse économique, financière ou tarifaire, notamment dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : tarification, analyse des coûts, modélisation économique, analyse de rentabilité, contrôle de gestion, analyse de marchés, régulation économique ou gestion d'infrastructures.

Vous disposez de **bonnes connaissances en comptabilité** (dont les **normes comptables belges** BE GAAP) et/ou en audit financier.

Une expérience d'**auditeur** interne/externe, de **contrôleur de gestion** ou de réviseur, de même qu'un parcours professionnel au sein d'un gestionnaire de réseau de distribution et/ou d'un régulateur sont des atouts considérables.

Au travers de votre expérience professionnelle, vous avez idéalement aussi acquis **des connaissances en tarification** et une connaissance du marché énergétique belge qui constituent un atout précieux.

Doté(e) d'un esprit critique et d'initiative, vous disposez **d'excellentes capacités d'analyse** et rédactionnelles.

Vous êtes autonome mais êtes capable de travailler en équipe dans un esprit de collaboration.

Un accent particulier est mis sur **le travail en équipe et la collaboration** : vous ferez preuve d'une forte capacité à travailler en collaboration avec les autres équipes internes et les partenaires externes. La capacité à partager des idées, écouter activement et intégrer les contributions des autres est essentielle pour atteindre les objectifs communs.

Vous parlez un français impeccable et vous avez **une pratique usuelle du néerlandais et de l'anglais**.

Enfin, vous avez une bonne maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint).

La CWaPE vous offre :

Un contrat à durée indéterminée en régime temps plein, et l'opportunité de rejoindre une organisation comptant des collaborateurs dynamiques et impliqués. Votre future équipe met un point d'honneur à l'entraide et la collaboration et attache une importance particulière à ce que vous en fassiez autant.

Les bureaux de la CWaPE sont situés à Namur (Belgrade). La rémunération envisagée est directement liée aux barèmes en vigueur dans la fonction publique, assortie de divers avantages extra-légaux (chèques-repas, assurance de groupe, assurance hospitalisation, chèques-cadeaux).

Les prestations sont réalisées dans un cadre visant un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée : possibilité de télétravail, 24 jours de congé et un maximum de 12 jours de récupération en fonction du temps de travail presté, horaire partiellement flexible…

Intéressé(e) ?

Envoyez sans tarder votre candidature, CV et lettre de motivation à l'agence de recrutement Randstad via l'adresse office.hainaut.namur@randstad.be, à l'attention de Madame Marie-Pierre MONDY, et ce jusqu'au **30 octobre 2026 inclus**.

Étapes de la procédure :

- Réception et screening des candidatures : jusqu'au 30 octobre 2026
- Entretien au sein de la CWaPE : le jeudi 5 novembre 2026 en matinée
- Assessment : les 9, 17 et 18 novembre 2026
- Entretien devant le Comité de direction : le 26 novembre 2026 à partir de 9h30
- Entrée en fonction : le plus rapidement possible

* *
*

Consultez l'Avis d'information sur le traitement par la CWaPE des données à caractère personnel des candidats.